



Le Touquet-Paris-Plage lundi 29 juin 2026

Installation de ruchers sur des terrains communaux : un nouvel engagement en faveur de la biodiversité

Fidèle à son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable, la Ville du Touquet-Paris-Plage poursuit ses actions concrètes pour préserver la biodiversité. Déjà reconnue au niveau national, notamment avec le label **4 Fleurs des Villes et Villages Fleuris** et le **Prix national de la préservation de l'environnement**, la commune renforce aujourd'hui son action en accueillant des ruchers sur plusieurs sites municipaux.

Une convention est conclue (conseil municipal du 22 juin 2026) avec **Max THERRY**, apiculteur professionnel installé à Berck, afin de permettre l'implantation et l'exploitation de ruches sur trois terrains communaux : la gazonnière des Services techniques, le site du Musée et le site du Polo.

Cette initiative va bien au-delà de la production de miel. Elle constitue un véritable outil de sensibilisation à la biodiversité et à la préservation des pollinisateurs. Les abeilles jouent un rôle essentiel dans le maintien des écosystèmes et la pollinisation de nombreuses espèces végétales.

Dans le cadre de ce partenariat, l'apiculteur mènera des actions pédagogiques en lien avec la Ville. Des interventions seront proposées dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes au rôle des abeilles, à la biodiversité et aux enjeux de la protection de l'environnement. Des animations pourront également être organisées à destination du grand public.

La convention permettra également de former les équipes municipales. Les agents pourront bénéficier d'une sensibilisation à la présence des ruchers, aux bonnes pratiques à adopter à proximité des abeilles ainsi qu'aux enjeux liés à la biodiversité. Cette montée en compétence contribuera à une meilleure prise en compte de la nature dans la gestion quotidienne des espaces communaux.

Conclue pour une durée de trois ans, la convention encadre précisément les engagements de chaque partie. L'apiculteur assurera l'installation, l'entretien et le suivi sanitaire des ruches, dans le respect de la réglementation et des exigences environnementales. Il réalisera



également des analyses régulières de la qualité du miel et veillera à la sécurité des installations.

En contrepartie de la mise à disposition gratuite des terrains, la Ville recevra entre **10 % et 20 % de la production annuelle de miel**, selon les résultats des récoltes.

À travers ce partenariat, Le Touquet-Paris-Plage affirme une nouvelle fois sa volonté de concilier protection de la biodiversité, pédagogie et gestion durable de son patrimoine naturel. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique environnementale menée par la commune et contribue à faire de la nature un véritable support d'éducation et de sensibilisation pour tous.

A ce jour, 5 ruches sont installées au niveau du Musée.

Les installations sur les autres sites se feront en début d'année 2027.

